

## Code de conduite pour les fournisseurs du Groupe Körber

Version: 1<sup>er</sup> janvier 2020

Dans ses fondamentaux et les valeurs de l'entreprise, le Groupe Körber s'efforce de respecter toutes les lois en vigueur et de mettre en œuvre les normes éthiques les plus rigoureuses ; le Groupe Körber s'appuie notamment sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent ces principes. Le présent Code de conduite décrit les exigences minimales requises pour respecter nos normes.

### **Droits de l'Homme, comportement éthique et respect du droit en vigueur**

- Respect et protection des Droits de l'Homme
- Respect de normes éthiques élevées et de toutes les lois en vigueur
- Nos actions sont toujours justes, respectueuses et fiables
- Aucune discrimination, aucun harcèlement ou autre comportement malhonnête en raison du sexe, de l'âge, de la race, de la couleur de peau, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion, de la vision du monde, de l'identité ou de l'orientation sexuelle, de la situation familiale, du handicap ou de tout autre motif protégé par la loi
- Interdiction de toute forme de travail des enfants ou de travail forcé, de même que de conditions de travail ou traitements représentant une violation des lois et conventions internationales
- Reconnaissance du droit à la liberté d'association et aux négociations collectives

### **Protection de l'environnement**

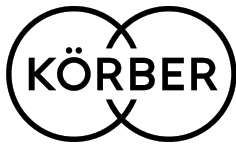
- La protection de l'environnement joue un rôle essentiel ; nous opérons une gestion responsable des ressources et substances nocives
- Nous veillons à développer et diffuser des technologies plus respectueuses de l'environnement

### **Minéraux des conflits**

- Nous respectons les dispositions légales en vigueur concernant les « minéraux des conflits » et notamment l'étain, le tantale, le tungstène, leurs minerais ainsi que l'or provenant de zones de conflits
- Nous déployons autant d'efforts que possible pour éviter d'utiliser des matières premières permettant de financer directement ou indirectement des groupes armés qui enfreignent les droits de l'Homme

### **Protection du patrimoine de l'entreprise et gestion des informations**

- Le patrimoine du Groupe Körber, y compris sa propriété intellectuelle, est respecté et protégé contre les pertes et abus
- La confidentialité des secrets professionnels et autres informations sensibles du Groupe Körber doit être rigoureusement préservée



### **Attitude face à la concurrence et refus strict de la corruption**

- Respect du droit des cartels et des lois régissant la concurrence, qui permettent une concurrence libre et non faussée dans l'intérêt de tous les acteurs du marché
- Refus strict de la corruption, y compris de l'extorsion et de la corruption, dans l'ensemble des activités commerciales autour du globe

### **Prévention des conflits d'intérêts**

- Renoncement aux activités susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ; en principe, les relations commerciales entre le Groupe Körber et des personnes proches ou des entreprises dans lesquelles des personnes proches occupent un poste décisif ou agissent en tant que partenaires de négociation ou jouent un rôle déterminant doivent être évitées

### **Lutte contre le blanchiment d'argent**

- Collaboration uniquement avec des partenaires commerciaux sérieux, qui n'utilisent pas de moyens financiers illégaux

### **Respect des dispositions en matière de contrôle des exportations et de sanctions**

- Les interdictions et restrictions des exportations applicables, y compris les restrictions s'agissant des moyens de paiement, doivent être respectées sans exception

### **Chaîne de livraison**

- Mesures appropriées pour garantir le respect de ces normes minimales par les propres fournisseurs

Chaque fournisseur du Groupe Körber doit respecter ces normes minimales. Tous les doutes et questions relatifs au présent code de conduite à destination des fournisseurs doivent être exprimés en toute confiance. Le fournisseur est encouragé à s'adresser à ses interlocuteurs ou au responsable conformité du Groupe Körber en cas de manquements éventuels. Un formulaire de signalement est également disponible à cet effet : [www.koerber.com/en/compliance-and-code-of-conduct/reporting-of-compliance-violations](http://www.koerber.com/en/compliance-and-code-of-conduct/reporting-of-compliance-violations).

\* \* \*